

RETRAITES

La Cour des comptes ferme la porte à l'abrogation et incite à une nouvelle réforme de régression sociale.

La Cour des comptes fidèle à son dogme : l'austérité sinon rien !

Après avoir démenti l'épouvantail des 55 milliards de déficit agité par F. Bayrou - stratégie de l'exécutif pour nous faire croire que la Cour des comptes est « indépendante » et « fiable » -, le rapport de cette dernière ferme la porte sans surprise à toute abrogation et nous livre une vision austéritaire et rétrograde des réformes à engager.

Agiter l'épouvantail d'un déficit, sans évoquer les cadeaux aux entreprises

Ce rapport essaye de nous démontrer coûte que coûte que le système est en danger alors qu'il enregistre un excédent de 8,5 milliards d'euros en 2023 et que la part des retraites dans le PIB ne dépasse pas 14% et descendrait même en dessous de ces 14% dans les années à venir.

Les hypothèses de déficit sont évidemment construites sur la base des scénarios les plus bas, pour conclure que « le déficit devrait se dégrader continûment et atteindre près de 15 milliards en 2035 et autour de 30 milliards en 2045 ». À comparer aux 75 milliards d'euros annuels d'exonérations de cotisations accordés aux entreprises, ou aux 12 milliards d'euros de fraudes dues au « travail dissimulé ».

La Cour des comptes à son tour verrouille la « concertation » en posant ses conclusions

- **Pas d'abrogation de la réforme de 2023** car, selon elle, un retour à 63 ans dégraderait le système de 5,8 milliards d'euros. Il n'y a même pas de scénario pour un retour à 62 ans tant cette hypothèse semble irréalisable à ses yeux, et encore moins de scénario sur le retour des régimes spéciaux et tout ce qu'a pu dégrader la réforme de 2023.
- De la même manière **revenir sur la réforme Touraine c'est-à-dire à une durée de cotisation de 42 ans au lieu de 43 ans n'est pas envisageable** non plus, puisqu'elle dégraderait de « 3,9 milliards » le système de retraite d'ici 2035.
- **Pas d'augmentation de cotisations sociales** jugée néfaste pour l'économie : « un point pourrait rapporter entre 4,8 et 7,6 milliards d'euros » mais « une hausse des taux de cotisations pourrait avoir des effets négatifs sur l'économie, via un accroissement des coûts de production ou une réduction du revenu net des salariés ». C'est surtout toucher aux profits du patronat qui n'est pas envisageable !

La Cour des comptes avance ses recommandations anti-sociales

- Un recul de l'âge de départ à la retraite à 65 ans pour la génération 1968 qui rapporterait rapidement « jusqu'à 8,4 milliards en 2035 s'il s'appliquait à partir de la génération née en 1968 »
- Un allongement de la durée de carrière complète à 44 ans (réforme Touraine) contre 43 aujourd'hui qui, dans la durée, « rapporterait 5,2 milliards en 2035 ».
- Une baisse générale du niveau des pensions en les sous indexant « d'un point les pensions par rapport à l'inflation, qui permettrait une économie de 2,9 milliards pour cette année »



Le rapport laisse aussi entendre que ces trois propositions ne suffiraient pas et qu'il faudrait aller plus loin...

Tout est prêt pour un enfumage médiatique

À partir des conclusions de ce rapport et de l'objectif fixé par F. Bayrou aux « partenaires sociaux », ne pas « dégrader l'équilibre financier », la messe est dite ! Il n'y aura pas d'abrogation de la réforme Borne de 2023 et pire, c'est même une nouvelle réforme anti-sociale qui se prépare avec à la clé un changement de système de retraite.

La stratégie gouvernementale et patronale va évidemment reposer sur tout un enfumage médiatique pour nous dire que la question de l'âge est toujours ouverte, que la question de la santé, de la pénibilité et des inégalités femmes/hommes vont être prises en compte...

Enfin tout un argumentaire fallacieux nous est servi pour nous persuader que la seule solution est le passage à un système par capitalisation à deux niveaux :

- un système de base à cotisations définies avec une gouvernance soumise à la « règle d'or »,
- complété par des fonds de pension.

Cour des comptes, gouvernement, patronat, Union européenne, leur objectif commun est clair : nous faire travailler plus longtemps, en baissant le niveau garanti des pensions !

Pour la FNPOS CGT il est urgent que la CGT sorte du piège de cette concertation qui n'abrogera pas la réforme de 2023 et mette toutes ses forces dans la mobilisation des travailleurs car seul le rapport de force peut les faire reculer et imposer nos revendications :

- **L'abrogation des Réformes Borne et Touraine**
- **Le rejet d'un système de capitalisation à deux niveaux (système à cotisations définies + fonds de pension)**
- **Une retraite à 60 ans avec 37,5 ans de durée de carrière**
- **Une pension calculée sur les 10 meilleures années pour le secteur privé et sur les 6 derniers mois pour le secteur public avec :**
 - ✓ **Une prise en compte des années d'étude dans le cadre des dispositifs de solidarité.**
 - ✓ **Une amélioration des départs anticipés pour les métiers pénibles, l'invalidité, l'incapacité, le Handicap et les carrières débutées à 16 ans.**
 - ✓ **Un renforcement des périodes assimilées (maladie, maternité, chômage...) et des droits familiaux, seuls garants d'une véritable compensation pour les carrières hachées.**